

Le point de vue de l'expert-comptable

Le TOP TEN des conseils de l'expert-comptable pour créer son entreprise !

1. Des objectifs en adéquation avec la vie du créateur

La liberté de voler de ses propres ailes s'acquiert grâce à un investissement personnel important, qui doit être en adéquation avec les objectifs de vie du créateur. Il est aussi nécessaire que ce projet de création soit partagé, ou du moins accepté, par les proches du créateur afin qu'il puisse bénéficier d'un environnement des plus sereins.

2. Une aptitude certaine à gérer et diriger

Outre la capacité de gérer une entreprise, le créateur doit aussi savoir la diriger. Quelle différence entre ces deux concepts ? S.R. Covey¹, l'a parfaitement illustrée par la métaphore suivante : « gérer, c'est se montrer efficace en gravissant les échelons ; diriger, c'est décider du meilleur endroit où appuyer l'échelle » ...

3. Un fort potentiel pour l'idée

L'idée est la clef de voûte de tout projet de création. Créer une entreprise sur un marché porteur est de toute évidence un gage de réussite. L'Ordre des experts-comptables dispose d'une cellule de veille sur ces marchés et propose aux créateurs une étude spécifique².

4. Les ressources humaines, un élément essentiel

Savoir s'entourer est une qualité essentielle pour mener à bien un projet. Qu'il s'agisse de son futur associé ou de ses premiers salariés, le créateur doit pouvoir travailler avec une équipe de confiance qui adhère aux objectifs poursuivis, ce qui a pour corollaire l'aptitude du créateur à écouter, motiver et faire preuve de psychologie.

5. La capacité financière, une réalité incontournable

Créer une entreprise nécessite un investissement financier non négligeable qu'il convient de bien évaluer au départ. Cette évaluation permettra d'apprécier la part non couverte par les apports personnels du créateur et d'étudier les modes de financement les plus adaptés : ouverture du capital, emprunts bancaires, love money ...

6. Vivez mieux accompagné

Il est souvent difficile de prendre du recul pour apprécier objectivement son projet et s'assurer de ne pas être passé à côté d'une opportunité ... Les conseils externes, parmi lesquels les experts-comptables, pourront vous apporter un éclairage professionnel et vous sécuriser dans votre démarche. N'hésitez pas à les consulter, vous gagnerez du temps et bien souvent de l'argent !

7. Concentrez-vous sur votre cœur de métier

Le temps dont dispose le créateur pour faire ses preuves est un bien précieux. L'expérience montre qu'au cours des premières années d'activité, le créateur a intérêt à focaliser toute son énergie sur le développement de son affaire et notamment sur les relations commerciales, sur la production et sur la gestion des ressources humaines. La fonction administrative et comptable de l'entreprise, incluant les aspects fiscaux, juridiques et sociaux, peut être

¹ Stephen R. Covey, conseiller du Président Clinton, Président du Covey Leadership Center

² « Les marchés du futur pour les TPE et PME » disponible sur www.entreprisecreation.com

entièrement externalisée auprès de l'expert-comptable³, ce qui permet au chef d'entreprise de dégager du temps pour se consacrer, en toute sérénité, au développement de son activité.

8. Ne pilotez pas à l'aveugle

Le créateur doit se doter d'outils de contrôle lui permettant de déceler, en temps réel et en permanence, les risques de dérapage éventuel. Aussi est-il judicieux de mettre en place des tableaux de bords mensuels comprenant une sélection d'indicateurs pertinents, adaptés à l'activité de l'entreprise.

9. Remettez-vous sans cesse en question

Savoir comparer les performances effectives par rapport aux objectifs fixés est un acte aussi instructif qu'essentiel dans la conduite d'une entreprise. Cet exercice doit permettre d'analyser les écarts et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires au redressement de la situation ou encore de revoir les objectifs initiaux.

10. Consolidez votre entreprise pour rester indépendant

Il est important que l'entreprise conserve une certaine indépendance à l'égard de ses clients et fournisseurs, de sorte qu'une éventuelle rupture des liens commerciaux avec l'un d'entre eux ne soit pas de nature à compromettre la pérennité de l'activité.

Vous êtes prêts, allez-y avec optimisme !

Le Comité de la Création d'Entreprise
du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

³ Pour en savoir plus sur les prestations de l'expert-comptable, se reporter à la « mission jeunes entreprises » sur www.entreprisescreation.com